

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 9 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le jeudi neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER,

Absentes et excusées : Jacqueline ESCANDE qui a donné pouvoir à Geneviève SOCCOL. Monique MARTY qui a donné pouvoir à Claude ALBA. Pascale ROMERO.

Date de la convocation : 02/12/2010
Date d'affichage : 02/11/2010

Madame Geneviève SOCCOL est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée du précédent compte-rendu. L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) DELIBERATION : choix de l'entreprise pour la construction des vestiaires suite à la réunion d'ouverture des plis.

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est tenue en mairie le 1er décembre à 20 heures 30.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'OUVERTURE DES PLIS
DU Mercredi 1^{er} décembre 2010 à 20 heures 30 en mairie de Fréjeville
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES.

Etaient présents :

- Michel MAUREL, Maire, Président de la commission d'appel d'offres
- Christian BERNAT, Adjoint au Maire et invité par Monsieur le Maire
- Geneviève SOCCOL, Adjointe au Maire et invitée par monsieur le Maire
- Claude ALBA, Adjoint au Maire et membre titulaire de la commission
- Monique MARTY, Adjointe au Maire et membre titulaire de la commission
- José NUNES, conseiller municipal et membre titulaire de la commission
-

Etaient absents et excusés : NEANT

Monsieur Michel MAUREL procède à l'ouverture des plis.

N° de l'offre	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
01	La Boutique du Menuisier 4, rue de l'Industrie et de l'Artisanat 81710 SAÏX	8 267.23 €	9 888.09 €	Ne répond pas à l'offre demandée
02	SARL SJ BATIMENT 8, av du Commerce et l'Artisanat 81710 SAÏX	126 000.00 €	150 696.00 €	Dossier complet
03	SARL GRANIER René-Fils Croix d'en Toulze 81540 SOREZE	144 177.41 €	172 436.18 €	Dossier complet
04	GUERRERO et Fils Z.I de Bonnecombe 81200 MAZAMET	135 961.88 €	162 610.41 €	Dossier complet
05	SARL ALBERT et FILS Les Fournials 81210 ROQUECOURBE	138 844.15 €	166 057.60 €	Dossier complet
06	Jean-Pierre COMBES Maçonnerie Générale Cantegaline 81570 CARBES	80 056.50 €	95 747.57 €	Ne répond pas à l'offre demandée
07	SARL PRADINES Construction 167, chemin de Causse 81100 CASTRES	127 628.35 €	152 643.51 €	Dossier complet

La commission prend acte du fait que sur les 5 enveloppes complètes, aucune anomalie administrative n'a été constatée. L'offre numéro 1 et 7 ne répondent pas aux critères de l'offre demandée.

De plus, l'entreprise PRADINES propose l'installation d'une volige avec une isolation en laine de verre, option différente faite par l'entreprise SJ Bâtiment qui ne convient pas à la commission.

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise SARL PRADINES pour l'exécution des travaux. Il demande à l'assemblée de s'exprimer quant à cette décision sachant que les cinq dossiers transmis complets ont fait l'objet d'une étude comparative par la commission. Les conseillers présents se prononcent l'un après l'autre en exprimant leur confiance vis-à-vis de la commission.

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES.

Compte-tenu des offres reçues à ce jour et de la décision de la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} décembre 2010, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à 14 voix pour :

- **DECIDE de confier les travaux de la construction des vestiaires à l'entreprise SARL PRADINES pour un montant de travaux de 127 628.35 € HT soit 152 643.51 € TTC.**

Monsieur le Maire notifie que la décision quant à confier la mission SPS à une entreprise, obligatoire lors de la mise en chantier est reportée au prochain conseil.

2) Travaux d'électricité à l'école. Choix du prestataire.

Deux devis sont présentés à savoir :

M.ANSELMI pour un montant de 823.53 € TTC.

DAUZAT Services pour un montant de 935.27 € TTC.

Les élus à l'unanimité décident de confier les travaux à M.DAUZAT (pose projecteur, prises dans le bâtiment scolaire).

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de février 2011.

3°) Devis Achat de panneaux et de filets de protection (pare-ballons).

M.VIGUIER a reçu un devis de la société Huck-Occitania S.A dont le siège social est à Maurens Scopont.

Le devis pour les filets de protection s'élève à 294.75 € TTC. Le délai de livraison est de 3 semaines environ.

Claude MOLINIER et Quentin BOUSQUET les poseront au terrain de foot.

Tarn Aveyron signalisation a été contacté par Didier MAHOUX pour établir deux devis :

- Le premier concerne le panneau de Belleserre qui avait été mal orthographié et qui doit être remplacé avec d'autres panneaux de signalisation pour un montant total TTC de 454.28 €.
- Le second sera pris en charge par la CCPA pour un montant total de 497.48 € TTC car les éléments de ce devis concernent la VC1 qui est une voie intercommunale.

Les devis sont acceptés à l'unanimité.

4°) Devis Plantations d'arbres au parking de la mairie.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BOLLARD qui s'élève à 357.09 € TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.

5°) Assainissement : rapport de la réunion du 6 décembre 2010.

Etaient présents à cette réunion :

- **Frédérique ARGILLOS, Agence de l'Eau Adour-Garonne**
- **Raymond GATTI, DDT 81, ALBI**
- **Jean-Marc BEC, Conseil Général, Direction de l'eau et de l'environnement**
- **Jean-François LAVAL, DDT 81, CASTRES**
- **Michel MAUREL, Maire**
- **Christian BERNAT, Maire-Adjoint,**
- **Claude ALBA, Maire-Adjoint**
- **Gabriel VIGUIER, conseiller municipal.**

Par un courrier en date du 23 novembre 2010, la DDT faisait part de la dénonciation du marché d'assistance pour l'assainissement du bourg de Fréjeville.

Cette tâche budgétisée à 3900 € HT sur 2010 sera reconduite dans les restes à réaliser sur 2011 mais il faudra délibérer pour confier cette mission à une entreprise privé en l'occurrence l'entreprise EATC.

Cette dernière sera chargée de statuer sur le périmètre du schéma directeur connu des zones à traiter.

Bien sûr, le coût du financement des travaux devra être évalué afin de voir si cette opération d'assainissement pourra s'effectuer.

Si tel devait être le cas, la CCPA et la commune reverraient le schéma directeur à ce moment là. Il va falloir respecter un calendrier précis car en 2012 les enveloppes budgétaires des différents intervenants doivent se modifier.

Cette étude par EATC sera subventionnée à hauteur de 50 % par l'agence de l'Eau et à 30 % par le Conseil Général.

Un contact avec l'entreprise EATC sera pris dans les prochains jours.

Des réunions publiques seront organisées pour mieux informer la population.

QUESTIONS DIVERSES

- **APAVE** : Monsieur Claude ALBA résume l'entretien qu'il a eu avec le technicien de l'Apave pour le diagnostic de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. Le plus urgent serait la mise en place de WC handicapés près de la salle de sport. Cette question est ajournée et renvoyée au prochain conseil en préparation budgétaire 2011.
- **ECOLE** : Melle LUNARDELLI Céline demande à nouveau à reporter les sommes non utilisées du transport piscine et des fournitures scolaires sur 2011. Monsieur le Maire indique que le bilan de l'USEP doit être fourni aux élus.
- M BERNAT Christian demande à ce que le cabinet OFFROY soit contacté pour remettre à jour le cadastre Place René Cassin.
- M. MAURIES Christophe demande à ce que les présidents d'associations soient relancés pour transmettre les mots des associations qui paraîtront en janvier 2011. Ensuite, il contactera Mme ROMERO pour lui présenter le tableau de réservation de la Salle Fabre du site internet mairie.
- Vœux du Maire : le samedi 8 janvier 2011 à 18 heures.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 13 janvier 2011 à 20 h 30.

Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire, Michel MAUREL.